

302/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC, Sonia FLOCH à Chantal COLLÉOU

Absente : Annick LE GALL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Objet : Subvention d'équilibre au budget Groupe scolaire

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans sa délibération n°258/20 du 11 avril 2024 correspondant au vote du budget primitif (principal et groupe scolaire), le BP 2024 dans son chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » prévoyait une subvention de fonctionnement au budget annexe Groupe scolaire.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette subvention au budget annexe Groupe scolaire doit être délibérée en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2024, afin d'autoriser le mouvement des fonds au budget groupe scolaire.

Monsieur Le Maire précise que le montant de cette subvention d'équilibre d'élève à 120 033,12 €.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette subvention d'équilibre au budget annexe Groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette subvention d'équilibre d'un montant de 120 033,12 € au budget Groupe scolaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY